



Proximité entre 2 cabinets paramédicaux

Par **orto**, le **30/12/2008 à 16:07**

Est-il légal d'ouvrir un cabinet d'orthophonie (sans association avec un groupe médical ou paramédical déjà installé) à moins de 400 m d'un autre cabinet orthophonique de même type ?

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 16:16**

bonjour,rnrnje ne viendrais certainement pas dans votre cabinet ?

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 16:59**

parce que j'aime pas les gens qui ne sont pas polis... rnmoi j'ai dit bonjour...rntant pis.